

Le Coorace lance une double certification propre à l'IAE

Le Coorace inaugure une norme « qualité » d'un nouveau genre. Le 12 décembre, la certification Cèdre ISO 9001 a été attribuée à la fédération nationale, deux Coorace régionaux (Centre-Limousin et Midi-Pyrénées) et huit entreprises et groupes économiques solidaires de son réseau. Jusqu'ici, les structures de l'IAE (insertion par l'activité économique) pouvaient entreprendre une démarche de certification ISO 9001, qui impose aux entreprises des exigences en termes de management par la qualité. Elles pouvaient aussi s'engager dans une démarche Cèdre, lancée par le Coorace il y a plus de dix ans (1). Son objectif : renforcer la professionnalisation et la qualité de la mission des acteurs de l'IAE, à travers des procédures qui leur fixent des obligations de moyens. Quelque 120 structures, dont la plupart adhérentes de la fédération, ont été certifiées Cèdre, après un audit réalisé par un comité indépendant. « Dans cette démarche, le client est la personne accompagnée, explique Olivier Adam, responsable « qualité » au Coorace. La double certification Cèdre ISO 9001 articule le travail avec les personnes et l'ap-

proche économique, ce qui devrait notamment favoriser la réponse commune à des appels d'offres avec des entreprises. »

Particularités de la procédure : un organisme spécifique agréé par l'AFNOR délivre la double certification, « qui s'appuie sur la norme 9001 en prenant en compte les obligations liées au référentiel Cèdre », poursuit Olivier Adam. En outre, elle s'inscrit dans une « démarche de groupe » préalablement déterminé, la non-certification d'un seul des acteurs qui le composent entraînant la non-certification des autres. Elle implique donc un système de management et d'amélioration continue commun, la formalisation harmonisée des actions, la mutualisation des pratiques et le développement de compétences communes. La certification Cèdre ISO 9001 est délivrée pour trois ans et le Coorace espère atteindre le chiffre de 30 entités certifiées en 2014. Une démarche de progrès qui converge avec les objectifs recherchés dans le cadre de la réforme de l'IAE, même si le critère de la qualité ne figure pas explicitement parmi ceux de la modulation de l'aide au poste. t

M. LB.

(1) Voir ASH n° 2363 du 11 06 04, p 39